

1. *Débitrice:*

FELIX JAQUET ET FILS SA, Jordils 3, **1273 Le Muids**

2. *Remarques:* Exploitation d'un commerce de bois, d'un atelier de réparation, d'une entreprise de transports et de tous travaux forestiers et de débardages de bois et de ses dérivés

Date du dépôt de l'état de collocation: 9 janvier 2009

Délai pour intenter action en opposition au 29 janvier 2009, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.

L'inventaire est également déposé. Il peut être attaqué dans un délai de dix jours dès la date du dépôt. La cession des droits de la masse (art. 260 LP) doit être demandée dans le même délai au sujet des revendications de droits admises par l'administration de la masse en faillite. A défaut, les décisions deviendront exécutoires.

Office des faillites de Nyon-Rolle
1260 Nyon

(04816238)